

# Au Broc, le conflit de voisinage sort de son lit

Un conflit entre voisins dure depuis plusieurs années. Cette fois, une association va porter plainte contre un riverain qui entretiendrait une décharge sauvage

C'est un conflit de voisinage qui traîne depuis près de dix ans. Dix ans de disputes et de procédures judiciaires. Sur les bords de l'Estéron, à cheval sur les communes de Gilette et du Broc, le conflit a dépassé quelque peu les frontières du privé pour tomber dans le domaine public. Au point même de tomber dans l'Estéron. Le 25 novembre, une importante crue a précipité dans le lit du fleuve une partie des berges de l'Estéron, emportant des bouts d'un chemin privé, mais également plusieurs voitures stationnées en bordure du fleuve. Depuis, une association de défense de l'environnement, Région Verte, s'apprête à déposer



Les bords de l'Estéron lors de la crue de fin novembre.

(DR)

une plainte contre un riverain du quartier de « La Clave », qui borde le fleuve, pour infraction au code de l'environnement et de l'urbanisme.

L'association affirme se « battre depuis des années » contre ce qu'elle décrit comme une « décharge ». Des « épaves de voitures et des déchets inertes » qui seraient stockés

sur le terrain d'un riverain de la commune, Reda Benjelloun, ainsi que des pneus repêchés par l'association dans le fleuve. Selon celle-ci, ce sont près de

six voitures qui sont parties dans l'Estéron lors de la dernière crue, qui, pour cinq d'entre elles, appartenaient à Reda Benjelloun. L'une des voitures empor-

tées appartient à Antoine Bovis, un voisin de Reda Benjelloun, une partie de son terrain a également été emportée par les flots ce jour-là. Reda Benjelloun rejette en bloc les accusations qui lui sont faites : « Il n'y a aucune décharge, et ce ne sont pas mes voitures, je n'ai aucune voiture », assure-t-il, qualifiant de diffamatoires les déclarations de Région Verte. L'association se désole qu'une telle situation puisse avoir lieu « aux portes du parc national des Préalpes d'Azur » et regrette que la labellisation de l'Estéron en « rivière sauvage », puisse être impactée par ces déchets retrouvés lors des dernières crues.

VALENTIN EHKIRCH

## Une plainte déposée également contre le maire

Le 15 septembre dernier un nouveau volet s'est ouvert dans le conflit qui oppose Antoine Bovis à son voisin Reda Benjelloun (lire *Nice-Matin* du 17 septembre). Antoine Bovis qui passe alors quelques jours dans sa propriété de Gilette, s'est retrouvé coincé deux jours chez lui, ne pouvant pas sortir acheter les médicaments dont il avait besoin pour son diabète.

Et pour cause : la servitude de passage traversant le terrain de son voisin Reda Benjelloun, était bloquée par ce dernier. La seule solution pour évacuer sa propriété était de passer par le fleuve : impossible au vu de sa crue. À 75 ans, Antoine Bovis a décidé de porter plainte contre son voisin pour « entrave aux mesures

d'assistance, omission de porter secours » et « mise en danger d'autrui », mais aussi contre le maire de Gilette, Patricia Demas. Jean-Pascal Padovani, l'avocat d'Antoine Bovis estime que le maire « aurait dû se déplacer et faire intervenir les services de secours, elle avait tout pouvoir pour agir ». Selon l'avocat, l'édile aurait fait preuve d'une certaine forme d'im-

mobilisme face à la situation « de danger de mort » qu'encourrait Antoine Bovis. Une accusation que réfute Patricia Demas : « Mes services ont appelé tous les riverains », se défend-elle, se refusant à commenter plus en avant un événement relevant d'un « climat conflictuel et privé ». Reda Benjelloun présente une tout autre version des faits. Selon

lui, « Monsieur Bovis [lui] doit la vie », il aurait même été magnanime : « On m'a contacté la veille, et j'ai répondu que ma belle-sœur est pharmacienne et qu'il suffisait de me donner le nom du médicament et j'allais le chercher. » Le 15 septembre, Antoine Bovis avait pu être évacué par les pompiers en passant par-dessus le grillage d'un autre riverain.

## L'aide à domicile ne compte plus ses heures à Vence

Près de 30 % de la population vençoise a plus de 60 ans et une projection réalisée par le centre communal d'action sociale (CCAS) « prévoit une augmentation de 10 % de la part des personnes potentiellement dépendantes, résidant à domicile, à l'horizon 2020 ». Ce vieillissement génère des besoins en constante évolution. À travers son pôle « senior handicap », le CCAS vençois tente d'y pourvoir. Depuis la création en 2002 de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), l'activité du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) n'a cessé de progresser. Un seul exemple permet d'illustrer cette



Les plus de 60 ans - ici le repas de Noël des anciens, salle Falcoz - représentent 29,36 % de la population vençoise.

(Photo M.D.)

montée en puissance, celui du nombre d'heures effectué par le service. En 2009, un total de 27033 heures avait suffi à répondre à la demande. Quatre ans plus tard, il en fallait 13000 de plus... Cette année, le rapport d'activité

du CCAS parle de quelque 48000 heures ! Une croissance quasi exponentielle en corrélation avec la croissance du nombre de bénéficiaires. Ce dernier est ainsi passé de 196 en 2013 à 250 cette année, dont 162 au titre de l'APA.

Mais le pôle senior du CCAS ne se limite pas au SAAD. Il faut y ajouter le portage de repas à domicile (environ 24000 repas livrés cette année au profit de 140 bénéficiaires). Enfin, il faut ajouter l'animation à la villa Cristini (60 inscrits), pour la Semaine bleue, la sortie mensuelle (40 participants) et le goûter de Noël (environ 350 convives cette année). Sans oublier la plateforme téléphonique mise en place pour lutter contre l'isolement des seniors et des personnes handicapés. Un maintien à domicile qui respecte le choix de vie des aînés est à ce prix-là.

MICHEL DIVET  
mdivet@nicematin.fr

Communiqué

NOËL

MODIFICATIONS DES COLLECTES

COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS ET EMBALLAGES

**Pour toutes les communes :**  
collecte des bacs normale.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Pas de prise de rendez-vous pour les encombrants.

DÉCHETTERIES

**Le 24 décembre :** les déchetteries de **Cagnes-sur-Mer, Castagniers, La Gaude, La Trinité, Levens, Nice et Vence** seront ouvertes de 8h30 à 14h30. La déchetterie de Carros sera ouverte de 8h à 13h.

**Le 25 décembre :** toutes les déchetteries seront fermées.

www.tousecocitoyens.org